

DEC200298DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Remco VAN DER HOFSTAD, directeur de l'unité UMI3022 intitulée « EURANDOM », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°06A016DSI du 8 novembre 2006 portant création de l'unité UMI3022 intitulée « EURANDOM » dont le directeur est M. Remco VAN DER HOFSTAD ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC122736DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement de l'unité UMI3022 intitulée « EURANDOM » dont le directeur est M. Onno BOXMA, à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la décision DEC121655INSMI du 21 mai 2012 portant modification de la décision collective N°122736DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales

Les termes :

UMI n°3022, intitulée EURANDOM

Directeur : M. Onno BOXMA, professeur

Sont remplacés par les termes :

UMI n°3022, intitulée EURANDOM

Directeur : M. R.W. Van der HOFSTAD, professeur

à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMI3022 intitulée « EURANDOM », dont le directeur est M. Remco VAN DER HOFSTAD, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;



Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Remco VAN DER HOFSTAD**, directeur de l'unité UMI3022 intitulée « EURANDOM », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

